Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du WHITE SPIRIT

produit:

Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002410_2_20181121 (FR) Remplace:

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

WHITE SPIRIT

Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants, Diluant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe byba Touwslagerstraat 1 9240 Zele **Belgium**

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.27
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du WHITE SPIRIT

Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002410_2_20181121 (FR)

Remplace:

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Liquide inflammable, catégorie 3

Liquide et vapeurs inflammables.

Santé: Danger par aspiration, catégorie 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,

catégorie 3

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT

rép., catégorie 2

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Autres dangers : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres dangers : Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Hydrocarbons, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques

Reg N°:

01-2119458049-33

Pictogramme(s) de danger:









Mention d'avertissement:

Danger

Mantian(a) da danana

Mention(s) de danger: H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil(s) de prudence: P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient

ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 : Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P301/310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31 Fiche de sécurité

Nom du WHITE SPIRIT Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0 produit:

Ref.Nr.: BDS002410_2_20181121 (FR) Remplace:

ANTIPOISON ou un médecin.

P304/340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331: NE PAS faire vomir.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P405: Garder sous clef.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

les dangers:

Informations additionnelles sur L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Hydrocarbons, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbons, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	01-2119458049-33	64742- 82-1	(919- 446-0)	75- 100	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2	H226,H304,H336,H372,H411	B,Q
Explication des notes							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							
Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.							
(* Explication des phrases: chapitre 16)							

3.2. Mélanges

Non applicable.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau: Laver au savon.

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion

Consulter un médecin



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du WHITE SPIRIT

WHITE SPIRIT Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002410_2_20181121 (FR) **Remplace**:

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de

tête et étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux

Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

WHITE SPIRIT produit:

Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002410_2_20181121 (FR)

Remplace:

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants, Diluant

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

> yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

WHITE SPIRIT produit:

Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002410_2_20181121 (FR) Remplace:

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains : Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits

chimiques (norme EN 374).

La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les

gants.

Nitrile Gants recommandés:

les yeux: Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide. couleur: Incolore. odeur: Aromatique. : Ha Non applicable. 142-191 °C Point/intervalle d'ébullition :

Point d'éclair : 39 °C (en vase clos)

Vitesse d'évaporation : 0.110 (acétate de n-butyle=1)

Limites d'explosion : limite 7.0 % supérieure : 0.6 % limite inférieure :

Pression de vapeur : 0.2 kPa (@ 20°C). Densité relative : 0.785 g/cm³ (à 20°C). Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C

Viscosité: 1.15 mPa.s (@ 20°C).

9.2. Autres informations

COV = composés organiques 785 g/l

volatils

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

WHITE SPIRIT

Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS002410_2_20181121 (FR)

Remplace :

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Risque de pneumonie.
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

WHITE SPIRIT

Date de création/révision: 21.11.18 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS002410_2_20181121 (FR)

Remplace:

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbons, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-82-1	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 10 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 4 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbons, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-82-1	IC50 algues	4.6-10 mg/l
		LC50 poisson	10-30 mg/l
		EC50 daphnie	10-22 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable rapidement - OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

volatile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

WHITE SPIRIT

Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

produit: Ref.Nr.:

BDS002410_2_20181121 (FR)

Remplace:

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé: La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1300

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: SUCCEDANE D'ESSENCE DE TEREBENTHINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:

ADR/RID - Code de classification:F1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

Oui l'environnement:

Polluant marin IMDG - Polluant marine

IATA/ICAO - Dangereux pour

l'environnement:

Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D/E) F-E, S-E IMDG - Ems: IATA/ICAO - PAX: 355 IATA/ICAO - CAO 366

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

WHITE SPIRIT produit:

Date de création/révision : 21.11.18 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002410_2_20181121 (FR) Remplace:

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Directive 67/548/CEE

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

